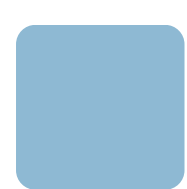


Traitement *des plaintes*



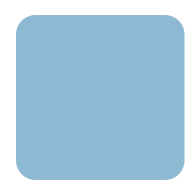
Porter plainte

Vous devez vous référer à la personne concernée ou à son supérieur immédiat.



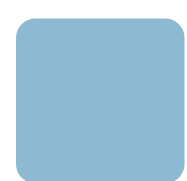
Traitement de la plainte

Délai de 10 jours ouvrables pour le traitement de la plainte à partir de la date de dépôt de celle-ci.



Insatisfaction ou hors-délai

Dans le cas d'insatisfaction (ou délai dépassé), il est possible de s'adresser au responsable du traitement des plaintes du centre de services.



Toutes les informations...

Consultez le site web du Centre de services pour connaître tous les détails de la procédure et obtenir les coordonnées du responsable du traitement des plaintes.

[CLIQUEZ ICI](#)



**École Henri-Bourassa &
Programme alternatif Soleil-de-l'Aube**